

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Mr Dominique DENIEUL, Maire.

En exercice	Présents	Votants
24	19	22

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
 Le : 27/04/2026

Et
 Publication ou notification du :
 27/04/2026

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	M. Alain HERVAGULT	M. Sylvain NIEL
M. Ludovic CROYAL	Mme Christine AGIER	Mme Coline BOURSIER LACIRE
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Martine JOUANNET	
M. François-Xavier De BLIGNIERES	M. Eric MILAN	
Mme Katia PEIGNÉ	M. Gilles SEILLIER	
M. Michel RIOU	Mme Christine LAMOUREUX	
Mme Claudine DESHOMMES	M. Gaëtan PRECIGOUT	
Mme Renée FOUGERES	M. Yohann VAULEON	
	M. Maxime ROLLAND	

Absents : M. Sylvain GARNIER, M. Gilles THIEBOT, M. Jean-Benoît DUFOUR, Mme Anne-Sophie COUPEL, Mme Emilie DUVAL

Secrétaire de séance : M. Ludovic CROYAL

Date de convocation : 16 avril 2026

2026-06-47 – FINANCES // Subvention ESP

La Course Cycliste du Pays de Châteaugiron représente un événement sportif et fédérateur pour le territoire, contribuant à son animation et à son attractivité. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association ESP afin de soutenir l'organisation de cette manifestation. Le montant maximal envisagé s'élève à 1 800 €, sous réserve de l'équilibre financier de l'opération, ce qui pourrait conduire à un ajustement à la baisse.

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements ;

VU l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux principes de la commande publique et à la liberté d'administration des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives locales favorisant la pratique sportive et l'animation du territoire ;

CONSIDÉRANT que l'organisation de la Course Cycliste du Pays de Châteaugiron participe au rayonnement de la commune et à la dynamisation de la vie associative ;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention, plafonné à 1 800 €, sera ajusté en fonction de l'équilibre financier de l'opération ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 035-200085884-20260420-20260547-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** Une subvention d'un montant maximal de 1 800 € est attribuée à l'association FCB pour l'organisation de la Course Cycliste du Pays de Châteaugiron, sous réserve de l'équilibre financier de l'opération.
- **DE DECIDER** que Le montant définitif de la subvention sera fixé en fonction des éléments financiers transmis par l'association et validés par les services compétents.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme au registre,

Le Maire, M. Dominique DENIEUL

